Publié sur le site de la Commune le 09.10.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
22-09-2026

Date du Conseil :
05 – 10 - 2026

Objet :

CONVENTION de participation au financement de services de documentation et d'aide à la décision (SVP)

Rapporteur : V. RAVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq octobre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 22 septembre 2026,** s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	3	25

Présents : RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C.– PICHON – H. PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – CLEMENT F.– BARBERIS P. – KILIC D - RHODET F. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. — ERCAN S. – BOURDONNAY C. – HASSOUN K. - ZAKI G.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.
Procuration est donnée par OUJAGHBI A. à RAVET V.
Procuration est donnée par PALISSE A. à ZAKI G.

Absents : YILMAZ Y. – CORDONNIER T
Excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur ZAKI Guy est nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la cohésion et de la solidarité de territoire, et afin de bénéficier d'économies d'échelles, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a lancé une consultation pour désigner un prestataire à même de proposer des services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale.

Après identification de l'offre économiquement la plus avantageuse, un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027 a été souscrit par l'Agglomération avec la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services brièvement décrites ci-après en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, règlementation technique, relation public/privé, recherche de partenariats... :

- Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, aide à la prise de décision), avec réponses écrites sur simples demandes + références des textes et jurisprudences.
- Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes, webconférences..
- Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).
- Services d'intelligence artificielle.

Il s'agit par ces services de sécuriser les pratiques quotidiennes des communes et de l'agglomération.

Le montant total du marché conclu est de **28 680.00€ HT soit 34 416.00 € TTC par an,** à répartir entre les entités, dont 1 427.50 € HT (1 713.00 € TTC) pour BELLIGNAT

La convention qu'il est proposé d'approuver prévoit que HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle à SVP,

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_05_10_04-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

charge ensuite à l'agglomération de refacturer, chaque année, les montants dus aux communes, selon les modalités et montants précisés dans la convention de refacturation établie d'un commun accord entre les parties.

Aucune entité ne pourra adhérer aux services au cours de ces trois années ni se retirer de cet achat mutualisé sans indemniser le prestataire.
Les entités pourront en revanche interroger directement SVP pour aide à la décision par n° de téléphone dédié ou plateforme dédiée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de participation au financement des services d'accès à de la documentation et d'aide à l'action publique territoriale 2027-2029, joint en annexe

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et d'aide à la décision 2027-2029 conclue entre HBA et les 28 communes.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention ci-contre ainsi que tout acte en rapport avec cette convention dès lors qu'il n'entraine pas une augmentation de montant pour la commune.

Secrétaire de séance,
Guy ZAKI

Le Maire,
Véronique RAVET

MAIRIE DE BELLIGNAT
AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261005-D_2026_05_10_04-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026